



Lectures

Les comptes rendus, 2015

Quentin Verreycken

Margarette Lincoln, *British Pirates and Society, 1680-1730*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Quentin Verreycken, « Margarette Lincoln, *British Pirates and Society, 1680-1730* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 03 juillet 2015, consulté le 04 juillet 2015. URL : <http://lectures.revues.org/18573>

Éditeur : Liens Socio

<http://lectures.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://lectures.revues.org/18573>

Document généré automatiquement le 04 juillet 2015.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Quentin Verreycken

Margarette Lincoln, *British Pirates and Society, 1680–1730*

- 1 La piraterie, définie comme l'activité de banditisme sur mer, connaît depuis plusieurs années un regain certain d'intérêt. Toujours d'actualité autour de la Corne de l'Afrique ou dans la mer de Chine méridionale¹, elle n'a en outre jamais cessé d'occuper une place importante dans la culture populaire, comme l'atteste encore le succès de la franchise cinématographique *Pirates des Caraïbes*. La recherche, quant à elle, n'est pas en reste, notamment grâce aux travaux de Marcus Rediker, Sophie Linon-Chipon, Sylvie Requemora, Alan G. Jamieson ou encore Neil Rennie, qui ont contribué à enrichir l'historiographie sur cette question².
- 2 Plus qu'une histoire de la piraterie à proprement parler, le livre de Margarette Lincoln, actuelle *deputy director* du National Maritime Museum de Londres³, se veut une étude des différentes formes de représentation des pirates dans la société anglaise au cours de « l'Âge d'or de la piraterie », une période d'une cinquantaine d'années allant de 1680 à 1730. Plutôt que des pratiques réelles des pirates, ce sont donc davantage la perception de celles-ci dont il est ici question. Car la piraterie, et c'est là l'un des principaux fils conducteurs de l'ouvrage, provoquait, dans l'imaginaire populaire, des sentiments contradictoires de fascination et de répulsion (chapitre 1). D'un côté, les pirates étaient craints pour leur violence et la menace qu'ils faisaient peser sur le commerce maritime ; de l'autre, leur existence libre, loin des hiérarchies traditionnelles, et les richesses qu'ils pouvaient se constituer très rapidement exerçaient un attrait certain auprès des classes sociales inférieures comme auprès des élites tombées en disgrâce, pour une raison ou une autre. À la fois croquemitaines et héros populaires, les pirates furent à cet égard les sujets privilégiés de nombreux succès de librairie durant l'époque de l'Âge d'or.
- 3 Malgré cette fascination populaire, les pirates étaient également un important objet de préoccupation des autorités, comme en témoigne la répression très sévère de la piraterie qu'elles exerçaient en métropole au XVII^e siècle (chapitre 2). Lorsqu'un pirate était capturé en mer, il était ramené en Angleterre pour être jugé à Londres et exécuté en place publique, à moins de bénéficier d'un pardon royal. La publicité du rituel de l'exécution le long de la Tamise et l'exposition du corps mort du condamné devaient servir d'avertissement aux marins tentés par la vie de flibustier. Les débats soulevés autour de l'exécution en 1705 à Edimbourg du capitaine anglais Thomas Green, convaincu d'avoir attaqué un navire de la *Company of Scotland*, soulignent cependant les difficultés à qualifier juridiquement les actes de piraterie. Cette dernière, en effet, pose la question de la régulation internationale des mers. Au traité du néerlandais Hugo Grotius, le *Mare Liberum* (1609), considérant les mers comme des territoires internationaux dans lesquels chaque État devrait pouvoir développer ses propres routes commerciales, le *Mare Clausum* de l'anglais John Selden (1635) oppose une vision souverainiste d'après laquelle chaque nation devrait avoir l'exclusivité de la disposition de son territoire maritime. Ce point de vue, clamant la souveraineté de la couronne britannique sur ses mers, était évidemment favorable à une plus grande répression de la piraterie lorsque celle-ci était exercée sur les navires anglais. *A contrario*, la couronne ne rechignait pas à engager des corsaires, ou *privateers*, pour qu'ils s'attaquent en toute impunité à des navires étrangers. Au début du XVIII^e siècle, la réforme de la législation en matière de piraterie fut intimement liée à l'expansion de l'Empire britannique et du commerce maritime. Elle a conduit à une plus grande répression des pirates, désormais traduits devant les tribunaux d'outremer de l'Amirauté. L'importance croissante de la Royal Navy dans la protection des navires marchands (chapitre 4), souligne finalement le lien entre la lutte contre la piraterie et les prétentions de souveraineté de la Couronne sur les mers : en menaçant le commerce maritime, les pirates justifiaient que l'État britannique clame son monopole de la violence légitime sur les mers.

- 4 Entre 1680 et 1730, la façon dont les élites anglaises percevaient la piraterie a évolué en même temps que la situation politique et économique (chapitre 5). Au cours du XVII^e siècle, l'expansion coloniale favorisait l'esprit d'entreprise et d'exploration, c'est pourquoi certains pirates bénéficiaient à cet égard d'appuis politiques. Dans les colonies, marchands et gouverneurs n'hésitaient pas à s'associer pour commercer avec eux. Le durcissement de la répression de la piraterie par la Couronne à la fin de l'Âge d'or a mis fin à ces pratiques, au moins partiellement, tandis que la piraterie s'est trouvée de plus en plus fréquemment diabolisée dans la littérature religieuse des colonies. En métropole, la fascination que continuaient d'exercer les pirates sur la population a assuré un succès certain aux romans d'aventures et aux biographies de flibustiers. À la fin du XVII^e siècle, les auteurs ont de plus en plus eu tendance à dévaloriser la piraterie et à souligner la menace qu'elle représentait pour le commerce. Les mythes entourant l'île de Madagascar, utilisée comme repaire par plusieurs centaines de pirates, soulignent encore le poids des représentations autour de la piraterie dans toutes les classes de la population (chapitre 6). En effet, à la fois lieu de mystères et d'aventures, l'île était vue comme une menace potentielle par les autorités britanniques qui craignaient qu'elle ne se constitue en une véritable colonie indépendante.
- 5 Malgré le fait que la piraterie fut considérée comme une source importante de désordres sur les plans politiques et sociaux, il est notoire que de nombreux pirates étaient mariés et pères de familles (chapitre 7). Au-delà des cas, plutôt anecdotiques, de femmes pirates célèbres, il est ainsi plutôt intéressant d'observer le rôle joué par les femmes de pirates qui restaient en métropole : elles pouvaient notamment plaider auprès de la Couronne dans l'espoir d'obtenir le pardon de leur mari. À nouveau, la littérature s'est emparée de la figure du pirate pour construire des histoires dans lesquelles celui-ci jouait tantôt le rôle du héros romantique, tantôt celui de son ennemi. La brutalité, ou au contraire la galanterie, réelles ou imaginaires, dont faisaient preuve les flibustiers envers les femmes qu'ils capturaient sur des navires, contribuèrent encore à enrichir de façon contrastée le mythe du pirate. Ce dernier continue, du reste, de prospérer dans nos sociétés contemporaines (chapitre 8), même si, désormais, à l'image traditionnelle du pirate libertaire d'Ancien Régime, se mêle celle du pirate somalien contraint par la pauvreté de se livrer à des activités de brigandage en mer.
- 6 De l'ouvrage de Margarette Lincoln, on retiendra sa capacité à dresser un tableau synthétique des multiples représentations de la piraterie dans l'imaginaire des XVII^e et XVIII^e siècles. Ce choix, pour pertinent qu'il soit, induit cependant une limite importante de ce travail : en l'absence de tout chapitre introductif remettant en contexte la situation de la piraterie aux XVII^e et XVIII^e siècles, le livre ne permet pas de rendre compte de la concordance ou du décalage de cette dernière, dans les faits, avec l'image dont jouissaient les pirates auprès de la population, qui relevait souvent de la rumeur et du mythe. On pourra également reprocher à l'auteure une certaine tendance à enchaîner les exemples et les courts cas d'étude plutôt que de dégager des tendances générales. On s'étonnera, en outre, que lorsque Margarette Lincoln traite de la répression de la piraterie par l'État, elle ne convoque pas certains auteurs importants sur ces questions, tels Max Weber⁴ ou Charles Tilly⁵. De même, quand elle évoque l'attitude d'une noblesse anglaise de plus en plus policée vis-à-vis de pirates aux mœurs davantage libérées, elle ne discute pas de la thèse de Norbert Élias sur la civilisation des mœurs⁶. Malgré cette absence de conceptualisation, l'ouvrage a le mérite d'attirer l'attention sur la multitude de façons dont la société anglaise percevait les pirates. Il livre, à cet égard, une synthèse intéressante sur l'*histoire culturelle* de la piraterie.

Notes

1 Andrew Palmer, *The new pirates: modern global piracy from Somalia to the South China Sea*, Londres, I. B. Tauris, 2014.

2 Marucs Rediker, *Between the devil and the deep blue sea: merchant seamen, pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; Id., *Villains of all nations: Atlantic pirates in the Golden Age*, Londres/New York, Verso, 2004 ; Sophie Linon-Chipon et Sylvie Requemora, *Les tyrans de la mer : pirates, corsaires et flibustiers*, Paris, Presses de l'université

de Paris-Sorbonne, 2002 ; Alan G. Jamieson, *Lords of the sea : a history of the Barbary corsairs*, Londres, Reaktion Books, 2012 ; Neil Rennie, *Treasure Neverland : real and imaginary pirates*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

3 L'auteure avait déjà publié *Representing the Royal Navy: British Sea Power, 1750-1815*, Ashgate, Aldershot and Burlington, 2002.

4 Max Weber, *La domination*, Paris, La Découverte, 2014 ; Id., *Le savant et le politique : une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte, 2003.

5 Charles Tilly, *Coercion, capital, and European states, AD 990-1990*, Cambridge, Blackwell, 1992.

6 Norbert Élias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 ; Id., *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

Pour citer cet article

Référence électronique

Quentin Verreycken, « Margarette Lincoln, *British Pirates and Society, 1680–1730* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 03 juillet 2015, consulté le 04 juillet 2015. URL : <http://lectures.revues.org/18573>

À propos du rédacteur

Quentin Verreycken

Aspirant F.R.S.-FNRS à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Membre du Centre d'histoire du droit et de la justice (CHDJ) et du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHiDI).

Droits d'auteur

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors